

CONCLUSION

par Jean-Louis **BERNARD**

Président de l'Académie

Une des richesses de l'Académie d'agriculture de France est le gisement des ressources scientifiques, techniques et morales que représentent nos 120 membres et correspondants associés. Leur activité permet à notre compagnie de s'ouvrir, de drainer de l'information et de brasser des connaissances qui aident à élever notre réflexion sur les différentes manières de concevoir l'agriculture, de perfectionner ses méthodes, afin d'assurer l'approvisionnement de nos populations, la qualité de notre alimentation, tout en préservant du mieux possible notre environnement.

Je remercie le groupe de travail sur les Relations internationales et son responsable Michel Thibier d'avoir su rassembler aujourd'hui des spécialistes venus de l'extérieur de l'Union européenne pour partager leur expérience et leurs projets. Issus de régions du monde bien différentes, leurs témoignages n'en ont que plus de valeur.

Après avoir écouté avec attention les trois excellentes interventions qui nous ont été présentées, plusieurs points soulèvent mon attention et je voudrais ici vous les livrer.

Le premier d'entre eux est l'importance de la législation et plus globalement du droit dans leurs approches. Dans cette enceinte, il est fréquent de débattre de sujets que nous réduisons à leurs aspects techniques. Aujourd'hui, on doit souligner l'importance des aspects d'ordres législatif et juridique dans les thèmes proposés. Cela apparaît clairement dans la présentation de Marta Valdez-Melara. Au Costa Rica, un pays géographiquement exigu riche d'une biodiversité exceptionnelle, c'est la création d'une législation nouvelle qui est à l'origine d'un regain de dynamique agricole, incitant les bailleurs de fonds internationaux, tout particulièrement les banques de développement et l'Union européenne, à s'intéresser à la création de laboratoires de recherche exemplaires et à la formation de personnels qualifiés. Droit et instruments juridiques de promotion et de protection de la diversité agricole et alimentaire sont omniprésents dans l'expérience franco-québécoise relatée par notre consoeur Geneviève Parent. Incontournables tant au plan local qu'international, ils constituent un socle pour la reconstruction de systèmes alimentaires territorialisés (SAT). Or, cette reconstruction est perçue comme l'un des moyens contribuant à une sécurité alimentaire durable, réduisant les risques d'impact négatif de l'agriculture en matière de changement climatique et donnant toutes ses chances pour une mise en œuvre effective du droit à l'alimentation. Enfin, la discussion relative à l'étude comparative franco-vietnamienne présentée par Hai Vu Pham et Yves Waché comporte des interrogations au sujet de l'incidence possible de réglementations locales sur la manière dont les marchés de Hanoï et de Hué sont actuellement approvisionnés en légumes.

Le second point est la permanence des thèmes « agriculture de proximité » et « sécurité alimentaire » qui ressortent dans les trois exposés.

Enfin, « transdisciplinarité » et « transnationalité » apparaissent comme des notions de première importance. Bien des efforts sont consentis au service de la première au sein de notre académie comme en témoigne le projet stratégique porté par notre secrétaire perpétuel. Nos sections et nos membres y sont fortement incités à travailler davantage de manière transversale, dépassant plus fréquemment les frontières de leurs disciplines où de leurs sections de rattachement. Enfin, la transnationalité est bien illustrée par les progrès du groupe international qui renforce notre intérêt pour d'autres cultures, d'autres approches, d'autres réalisations...

Nous en étions sans doute déjà convaincus, mais cela démontre qu'il n'existe pas une forme unique d'agriculture dont le modèle basé sur la seule économie des productions pourrait être plaqué en tous lieux. Répondre aux défis humains et environnementaux nécessite des adaptations fines qui reposent sur l'analyse des bassins de productions, sur celle des attentes des consommateurs suivies par une mise en œuvre intelligente des chaînes d'approvisionnement et leur promotion.

Pour l'année 2020 qui approche, l'Organisation Mondiale de la Santé a souhaité mettre en avant le concept « One Health » / « Un seul monde, une seule santé » afin de souligner les liens qui existent entre la santé des hommes, celle des animaux et celle des végétaux. Il est très clair en effet que les facilités matérielles et les raccourcis fantastiques que procurent les moyens de transport modernes à l'échelle du globe recèlent à la fois des opportunités et des menaces pour l'humanité. Pour profiter de ces facilités et éviter les risques potentiels, il est indispensable que l'activité des politiques et les travaux des législateurs prennent réellement en compte les acquis de la recherche afin d'améliorer les résultats en matière de santé publique. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, la lutte contre les zoonoses et la résistance des bactéries aux antibiotiques, domaines dans lesquels l'Académie d'agriculture de France s'efforce déjà d'apporter son concours.

Bien des travaux entrepris par le Groupe international s'inscrivent dans cette logique. En cela, ils sont conformes au concept 2020 de l'OMS et je voudrais en conclusion vous remercier pour les efforts que vous avez déjà déployés et que vous continuerez à déployer dans ce sens.